Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale
d'assurance qualité des expertises médicales COQEM

Rapport annuel 2025

de la Commission fédérale
d'assurance qualité des expertises médicales COQEM

Le présent rapport est une traduction du rapport original rédigé en allemand.

En cas de divergence, la version allemande fait foi.

Secrétariat spécialisé de la Commission fédérale
d'assurance qualité des expertises médicales COQEM
c/o Office fédéral des assurances sociales
Effingerstrasse 20
CH-3003 Berne
www.ekqmb.admin.ch

Table des matières

1 Introduction 3

2 Commission et secrétariat spécialisé 3

2.1 Composition de la commission 3

2.1.1 Membres de la commission, par domaine de spécialisation 3

2.2 Direction et collaborateurs du secrétariat spécialisé 4

2.2.1 Équipe du secrétariat spécialisé 4

3 Activités de l'année sous revue 4

3.1 Réunions 4

3.2 Projets 5

3.2.1 Procédure d'évaluation par les pairs 5

3.2.2 Projet de recherche sur la formation initiale et continue 5

3.2.3 Sondage sur la satisfaction des assurés à l'égard du processus d'expertise 6

3.2.4 État des lieux de l'assurance qualité structurée 6

3.2.5 Document stratégique 6

4 Publications et présentations 6

4.1 Publications 6

4.2 Présentations et contributions dans le cadre d'événements externes 6

5 Budget 7

1 Introduction

Dans le présent rapport annuel, la Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales COQEM fournit un aperçu des activités qu'elle a menées en 2025.

La COQEM a été instituée en 2022 par le Conseil fédéral en qualité de commission extraparlementaire. Ses tâches sont régies par l'art. 44, al. 7, let. c, de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) et par l'art. 7*p* de l'ordonnance sur la partie générale du droit des assurances sociales (OPGA). Sa mission principale consiste à élaborer des recommandations en matière d'assurance qualité dans le domaine des expertises. Son mandat légal lui impose, par ailleurs, de s'assurer que les experts et les centres d'expertise respectent les critères fixés à l'art. 7*p*, al. 1, OPGA.

Rattachée au Département fédéral de l'intérieur (DFI), la COQEM se compose d'un président ou d'une présidente et de douze autres membres nommés par le Conseil fédéral pour une durée de quatre ans. Ses membres peuvent siéger au maximum douze ans. Sur le plan organisationnel, le secrétariat spécialisé de la COQEM est rattaché à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

2 Commission et secrétariat spécialisé

2.1 Composition de la commission

La commission se compose d'une présidence et de 12 autres membres,
qui représentent différents domaines spécialisés pertinents pour les expertises médicales. Elle est actuellement composée de 6 femmes (46,2 %) et 7 hommes (53,8 %). Sur ses 13 membres, 6 sont germanophones (46,2 %), 6 sont francophones (46,2 %) et 1 est italophone (7,6 %).

2.1.1 Membres de la commission, par domaine de spécialisation

Présidence	Pr dr Michael Liebrenz
Recherche	Pr Pierre Cattin, LLM
	Pr Delphine Courvoisier
Formation en médecine des assurances	Dr Isabelle Gabellon
Médecins	Dr Maria Cerletti
	Pr dr Andreas Gantenbein
	Dr Manuel Klöti
Neuropsychologie	Mme Priska Bodmer, psych. dipl.
Centres d'expertise	Mme Yvonne Bollag, lic. iur.
Organisations d'aide aux patients et aux personnes handicapées	Mme Sibylle Käser Fromm, lic. iur.
	M. Marc Zürcher, lic. iur.
Assurances sociales	Dr Josef Grab
	M. Boris Petermann, lic. iur.

2.2 Direction et collaborateurs du secrétariat spécialisé

Le secrétariat spécialisé est dirigé par Mme Tania Urso. Le 1er janvier 2025, Mme Lorella Bertaso, spécialiste, a pris la succession de Mme Rachel Eichenberger, qui avait quitté ses fonctions le 31 juillet 2024. En novembre 2025, Mme Isabell Thalmann a rejoint l'équipe en qualité de juriste

2.2.1 Équipe du secrétariat spécialisé

Dr Tania Urso	Responsable du secrétariat spécialisé
Dr Markus Braun	Collaborateur scientifique, jusqu'au 31 août 2025
M. Roman Jaquier, lic. iur.	Juriste
Mme Isabell Thalmann, MLaw	Juriste, à partir du 1er novembre 2025
Bertaso Lorella	Spécialiste, à partir du 1er janvier 2025

3 Activités de l'année sous revue

À la suite d'une recommandation formulée en 2023, la commission et son secrétariat spécialisé ont été chargés d'assurer également, en 2025, des tâches plus étendues, parfois exigeantes, qui ont nécessité un engagement accru des ressources disponibles.

Le 17 janvier 2025, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a échangé avec des représentants de la COQEM et de l'OFAS, ainsi qu'avec le prof. Thomas Gächter, au sujet de la qualité des expertises rendues par la société PMEDA. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre de l'examen de la possibilité de réévaluer des dossiers fondés sur des expertises dont la COQEM a remis la qualité en cause.

En mai 2025, la COQEM a transmis son avis[1] sur l'initiative parlementaire 21.498 Roduit relative à la mise en œuvre du rapport d'évaluation de la qualité des expertises médicales dans l'AI.

3.1 Réunions

En 2025, la COQEM a tenu six séances. Par ailleurs, le groupe de travail « Rôle, structure et qualité » s'est réuni à trois reprises.

Le 22 janvier, M. Stefan Hostettler, secrétaire général du DFI, a rendu visite à la COQEM à l'occasion d'une séance de commission.

[1] Stellungnahme der Eidgenössischen Kommission für Qualitätssicherung in der medizinischen Begutachtung (EKQMB) zur parlamentarischen Initiative 21.498 n Pa. Iv. Roduit, publié sur le site Internet de la COQEM.

Le 28 mars, le président de la commission et la responsable du secrétariat spécialisé ont rencontré des représentants du secrétariat général du DFI ainsi que de l'OFAS afin d'échanger sur des thèmes d'actualité.

Le 13 mai, une rencontre a eu lieu entre la responsable du secrétariat spécialisé et deux représentants de l'OFAS. Les discussions menées à cette occasion ont porté principalement sur les mesures d'assurance qualité et sur la convention publiée par l'OFAS concernant l'établissement d'expertises médicales bidisciplinaires ou pluridisciplinaires.

Le 12 novembre, le président de la COQEM et la responsable du secrétariat spécialisé ont eu des échanges sur des thèmes d'actualité avec la directrice de l'OFAS et d'autres représentants de cet office.

3.2 Projets

3.2.1 Procédure d'évaluation par les pairs

La procédure d'évaluation par les pairs (PEP) permet d'examiner les expertises médico-assurantielles sur la base de critères clairs et uniformes. Elle repose sur un questionnaire d'évaluation structuré et sur l'appréciation de pairs expérimentés, qui disposent de connaissances approfondies en matière d'assurance-invalidité.
La PEP a été développée sur le modèle du *Peer-Review-Verfahren* (procédure d'évaluation par les pairs) de la *Deutsche Rentenversicherung* (caisse de retraite allemande). À partir de 2019, un groupe de travail largement représentatif a élaboré, à la demande de l'OFAS, une liste des thèmes cruciaux en matière de qualité. Y ont participé des représentants des assurés, des centres d'expertise, des experts, des sociétés spécialisées ainsi que de l'assurance-invalidité et des assurances privées. Sur les 18 thèmes traités dans la procédure allemande, 16 ont été repris et assortis de critères de qualité. Ces 16 critères ont ensuite été révisés et validés par la COQEM, puis publiés en 2024 dans le manuel de procédure d' évaluation par les pairs ainsi que dans le catalogue de questions PEP.

Durant l'année sous revue, l'évaluation de l'échantillon aléatoire d'expertises datant de 2023 s'est poursuivie. Un nouveau contrat de mandat a été conclu avec un pair. La formation se rapportant au mandat aura lieu en 2026 ; les activités à mener pourront ensuite débuter. Par ailleurs, deux mandats ont été résiliés. Le recrutement destiné à pourvoir les postes encore vacants se poursuivra en 2026.

3.2.2 Projet de recherche sur la formation initiale et continue

En 2023, la COQEM avait décidé de lancer un projet de recherche sur la formation universitaire et postgrade des médecins dans le domaine de l'évaluation et de l'expertise de la capacité de travail et chargé la société Interface Politikstudien Forschung Beratung AG de le réaliser.
En plus de l'analyse de la situation actuelle de la formation initiale et continue des médecins, les autrices du rapport ont identifié des mesures à adopter et montré comment concevoir les conditions générales et les contenus didactiques pour renforcer durablement la qualité de l'évaluation de la capacité de travail

et des expertises qui s'y rapportent. La commission a discuté des résultats et des recommandations des autrices et les a analysés sur le plan technique au cours de l'année sous revue. Le rapport final[2] apporte une contribution importante au débat technique sur le sujet et constitue une base de discussion entre les acteurs concernés. La publication du rapport final devrait avoir lieu après la migration du site web de la COQEM, prévue pour 2026.

3.2.3 Sondage sur la satisfaction des assurés à l'égard du processus d'expertise

Durant l'année sous revue, les travaux préparatoires concernant l'établissement d'un questionnaire systématique sur l'expérience des assurés à l'égard du processus d'expertise ont été poursuivis. L'objectif de cette enquête est d'obtenir un tableau actuel des expertises médico-assurantielles réalisées en Suisse en vue d'identifier les mesures nécessaires, notamment en matière de formation des experts et de directives professionnelles.

3.2.4 État des lieux de l'assurance qualité structurée

Lors d'une analyse exploratoire, la COQEM a recensé les mesures d'assurance qualité appliquées par les assureurs sociaux. Cette analyse s'appuyait sur les réponses à un questionnaire élaboré par la COQEM et transmis à l'Office fédéral de la santé publique et à l'OFAS. Cette évaluation révèle une hétérogénéité considérable dans la mise en œuvre des mesures d'assurance qualité. La publication du document de référence correspondant est prévue pour 2026.

3.2.5 Document stratégique

La commission a également examiné en profondeur des questions relatives aux rôles, à la structure et à la qualité, s'agissant du développement de l'assurance qualité des expertises médicales. La publication d'un document stratégique est prévue pour 2026.

4 Publications et présentations

4.1 Publications

- Schleifer R., Liebrenz M.: Beurteilung der Arbeitsfähigkeit in der Psychiatrie. In: Herzog-Zwitter, Iris/Landolt, Hardy (Hrsg.): Handbuch Arbeits(un)fähigkeit - medizinische und rechtliche Aspekte, Schulthess Juristische Medien AG, 2025.

4.2 Présentations et contributions dans le cadre d'événements externes

- Urso T., Grab J., La qualité au centre des préoccupations : état d'avancement des travaux de la COQEM. 3. Alumni-Refresher MAS/DAS/CAS Versicherungsmedizin, Universität Basel, 29. März 2025. (*présentation en allemand*)
- Urso T., Bollag Y., Contrôle de la qualité : état d'avancement des travaux. Après-midi des experts de l'office AI de Berne, 6 novembre 2025. (*présentation en allemand*)

[2] Schlussbericht zur Aus- und Weiterbildung der Medizinerinnen und Mediziner zur Beurteilung und Begutachtung der Arbeitsfähigkeit: Bestandaufnahme und Verbesserungsbedarf, publié sur le site Internet de la COQEM.

- Liebrenz M., L'assurance qualité comme responsabilité commune – développements actuels et perspective. 14e cours de formation continue SIM, Olten, le 13 novembre 2025. (*présentation en allemand*)
- Urso T., L'accent sur la qualité. Rétrospective, situation actuelle et perspectives. 14e cours de formation continue SIM, Olten, le 13 novembre 2025. (*présentation en allemand*)

5 Budget

Le budget ordinaire de la COQEM pour l'année sous revue s'élevait à 988 300 francs. Il a été utilisé pour couvrir les frais de personnel du secrétariat spécialisé, financer les tâches courantes de la commission et du secrétariat spécialisé et réaliser des projets et des mandats externes. Les fonds inutilisés ont été restitués à l'OFAS.